



éducaloi

Savoir c'est pouvoir

#APRÈS :

Quelles sont mes options ?

Communautés LGBTQ+

Violences sexuelles : recours, ressources
et témoignages

Avis important

L'information juridique contenue dans ce guide est valide en date du mois d'avril 2023. L'information s'applique uniquement au Québec et ne doit pas être considérée comme un avis juridique.

Ce guide peut être reproduit et utilisé à des fins non commerciales, dans son format original, sans modification. Il demeure la propriété d'Éducaloi.
© Éducaloi, 2023.

Remerciements

Merci aux personnes victimes et survivantes qui ont accepté de témoigner et qui ont inspiré ce guide.

Merci également aux organismes qui ont lu et commenté ce guide.

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du ministère de la Justice du Canada.



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Objectifs du guide

Comme personne victime ou survivante, il peut vous arriver de vivre différentes émotions dans un contexte difficile. C'est normal.

Ce guide présente diverses démarches à la portée des personnes victimes de crimes à caractère sexuel, comme l'agression sexuelle.

Avec ce guide, nous souhaitons vous aider à prendre des décisions éclairées qui répondent à vos besoins.



Les citations dans ce guide sont inspirées de notre balado #Après qui présente des témoignages de personnes victimes issues des communautés LGBTQ+.

**Plainte à la police et
processus criminel**

6

Médiation

10

Poursuite civile

14

18

**Indemnisation
des victimes d'actes
criminels (IVAC)**

22

**Plainte en cas de
discrimination dans
vos démarches**

Plainte

à la police
et processus
criminel



« Le processus est long et émotif...
Ça t'oblige à revivre certaines
situations difficiles. Mais **c'était**
important pour moi d'essayer
d'avoir un sentiment de justice. »

Objectifs de la démarche

Permettre entre autres :

- de dénoncer des comportements inappropriés,
- de punir les personnes qui commettent des crimes,
- de vous protéger.

Je me sentais parfois comme dans une pièce de théâtre.

*On est là comme spectateur, on nous dit quand réagir et quand parler. Mais après, j'ai compris que **j'aurais pu m'exprimer et donner mon point de vue. Avoir su, je l'aurais fait.***

Comment ça fonctionne ?

Vous devez porter plainte à la police. Ensuite, c'est l'État qui poursuit la personne accusée et qui entreprend les procédures devant le tribunal. Vous pourriez avoir à témoigner au moment du procès.

Des ressources existent pour vous soutenir durant tout le processus (p. 26).



Gratuit



Aucune limite de temps



Plainte à la police

Médiation



« J'ai trouvé que la médiation était un processus très respectueux. J'avais un certain **sentiment de pouvoir non pas sur l'autre, mais sur la situation.** »

Objectifs de la démarche

Échanger avec la personne qui a commis les violences sexuelles sur les torts subis, vos besoins et vos attentes.

« J'ai choisi la médiation parce que je voulais pas l'envoyer en prison... J'avais quand même **besoin que quelque chose soit fait, que la personne reconnaisse la situation.** »

Comment ça fonctionne ?

Une médiatrice ou un médiateur neutre encadre les échanges. C'est un processus volontaire : on ne peut pas obliger une personne à y participer.

La médiation peut prendre plusieurs formes, comme des échanges en face à face ou par écrit. Elle est toujours précédée de rencontres préparatoires.



Gratuit



Aucune limite de temps

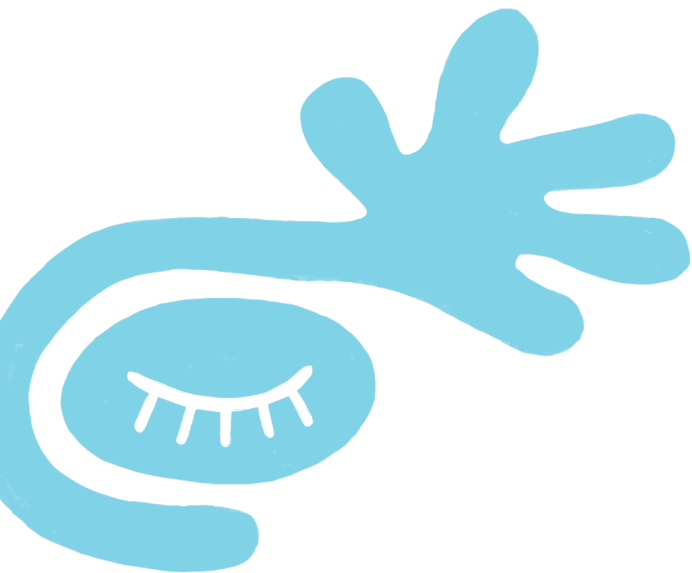


Plainte à la police optionnelle



assojaq.org, csjr.org et
equijustice.ca

Poursuite civile



« Je savais même pas que
ça existait. **On pense toujours
qu'y a juste la police qui existe.** »

Objectifs de la démarche

Demander un montant d'argent à la personne qui a commis les violences sexuelles pour compenser les torts causés, comme des pertes de revenus ou des frais de thérapie.

« Le but, c'est pas de punir l'autre. C'est d'**obtenir un montant d'argent pour compenser les dommages qu'on a subi d'une certaine façon.** »

Comment ça fonctionne ?

Vous devez faire vous-même une demande à un tribunal ou avec l'aide d'une avocate ou d'un avocat.

Au procès, vous devrez prouver que la personne a commis des violences sexuelles et que cela vous a causé des dommages.



Coût des procédures et frais d'avocat



Des limites de temps peuvent s'appliquer



Plainte à la police optionnelle

Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)



*« Mon intervenante m'a
aidé à faire la demande.
C'était un long processus, mais
c'était plus simple que je pensais. »*

Objectifs de la démarche

Compenser les pertes de revenus ou les dépenses liées à un crime, notamment pour des services de consultation professionnelle comme des séances de psychothérapie ou de suivi psychosocial.

« Ça été difficile de trouver un psy habitué à travailler avec les communautés. Quand ils sont pas habitués, il faut définir certains mots ou expliquer des gestes ou des pratiques sexuelles, pis ça peut être vraiment malaisant. »

Comment ça fonctionne ?

Vous devez remplir un formulaire et répondre aux critères d'admissibilité du programme. Si vous êtes admissible, l'IVAC préparera un plan de traitement adapté à vos besoins.



Gratuit



Aucune limite de temps



Plainte à la police optionnelle



ivac.qc.ca

Victime de violences sexuelles en milieu de travail ?

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) pourrait vous indemniser. Consultez son site Web : cnesst.gouv.qc.ca.

Si votre emploi est syndiqué, adressez-vous directement à votre syndicat.

Plainte

en cas de
discrimination
dans vos
démarches



Les institutions sont censées nous aider et nous protéger, mais on se fait mégenrer. Moi, on m'a dit que j'étais une personne mélangée.

Objectifs de la démarche

Dénoncer la discrimination ou le harcèlement subi en raison de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

La CDPDJ peut :

- corriger la situation,
- sensibiliser les personnes fautives ou leurs organisations,
- dédommager la personne victime.

Comment ça fonctionne ?

Vous devez porter plainte à la CDPDJ.
La Commission va évaluer votre plainte et ouvrir un dossier si elle peut intervenir.



Gratuit



Maximum trois ans après les faits,
Maximum six mois après les faits si la situation implique un service de police ou une municipalité



Plainte à la police optionnelle



cdpdj.qc.ca

Vous pouvez aussi porter plainte directement auprès des ordres professionnels ou des institutions, tels que le Commissaire à la déontologie policière, le Conseil de la magistrature ou le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Ressources

Plus on en parle, plus on se libère ! C'est important de briser le silence, car il y a une loi du silence qui entoure les agressions sexuelles, de façon constante.

Peu importe votre parcours, des ressources existent pour vous écouter, vous aider et vous accompagner dans vos démarches.

Info-aide violence sexuelle

1 888 933-9007 | infoaideviolencesexuelle.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

1 866 532-2822 | cavac.qc.ca

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

rqcalacs.qc.ca

Centres désignés pour l'intervention médicosociale auprès des victimes d'agression sexuelle

1 888 933-9007 | serviceconseilqc.ca

Interligne

1 888 505-1010 | interligne.co

Rebâtir

1 833 732-2847 | rebatir.ca

« *Y a plusieurs parcours qui existent et j'aurais aimé tous les connaître avant... J'ai envie de dire aux autres qui vivent ça que **peu importe les résultats**, on est valide comme personne. **Nos choix et nos expériences sont valides.*** »

Les citations dans ce guide sont inspirées de notre balado #Après qui présente des témoignages de personnes victimes issues des communautés LGBTQ+.



 éducaloi

Éducaloi est un organisme neutre et indépendant qui a une expertise reconnue en éducation juridique et en communication claire du droit.